Arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE de SAINT-CANNAT 13760

Séance du 13 avril 2023

| NOMBRE DE MEMBRES | |
|--------------------------------------|----|
| | |
| Afférents au Conseil Municipal | 29 |
| | |
| En exercice | 29 |
| | |
| Présents | 20 |
| Donwiggantife | 7 |
| Représentés | / |

N° 2023-031

Vote du budget primitif 2023 de la Régie de vente de caveaux

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le sept avril deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés: D. CAMHI représenté par J. GERARD, J.P. VENTURINI représenté par Y. FALCHI, S. BOULINGUEZ représentée par M. RIBES, C. FREMY représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. CUTILLO représenté par A. RUBIOLO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, C. MARTIN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE.

Absent non excusé: M. SOONEKINDT.

G. SORBA a été élu secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-2 et suivants et L.2121-29,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°2023-012 constatant la tenue du Débat d'orientation budgétaire en date du 30 mars 2023,

Vu le compte administratif 2022 de la régie de vente de caveaux adopté le 13 avril 2023 par la délibération n° 2023-023 et l'affectation des résultats voté le 13 avril 2023 par la délibération n°2023-025

Considérant la commission finances en date du 5 avril 2023 au cours de laquelle ont été étudiés le CA 2022 et le projet de BP 2023 de la régie de vente de caveaux,

Considérant le Conseil d'exploitation de la régie des caveaux en date du 3 avril 2023 au cours de laquelle ont été étudiés le CA 2022 et le projet de BP 2023 de la Régie, et donnant un avis favorable sur d'adoption des deux documents ; Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De voter le budget primitif 2023 de la régie de vente de caveaux, présenté dans l'extrait de la maquette budgétaire joint, et dont l'équilibre des sections est présenté ci-dessous.

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|------------|------------|
| Exploitation | 79.641,77 | 79.641,77 |
| Investissement | 83.898,00 | 83.898,00 |
| TOTAL | 163.539,77 | 163.539,77 |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

> Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus, Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance Guillaume SORBA

Le Maire, Jacky GERARD

Acte rendu exécutoire après envoi en 2 Sous-Préfecture le :

Affiché le :